



# Assemblée générale

Distr. limitée  
31 janvier 2018  
Français  
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**  
Sous-Comité scientifique et technique  
**Cinquante-cinquième session**  
Vienne, 29 janvier-9 février 2018

## Projet de rapport

### I. Introduction

1. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquante-cinquième session à l'Office des Nations Unies à Vienne du 29 janvier au 9 février 2018, sous la présidence de Pontsho Maruping (Afrique du Sud).
2. Le Sous-Comité a tenu [...] séances.

#### A. Participation

3. Ont assisté à la session les représentants des [...] États membres du Comité suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Libye, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchéquie, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.
4. À sa 875<sup>e</sup> séance, le 29 janvier, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à leur demande, les observateurs de Chypre, de la Finlande, de Malte, du Paraguay et de la République dominicaine à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de ces pays.
5. À la même séance, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à sa demande, l'observateur de l'Union européenne à participer à la session, conformément à la résolution [65/276](#) de l'Assemblée générale intitulée « Participation de l'Union européenne aux travaux de l'Organisation des Nations Unies », et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de l'Union européenne.



6. À la même séance également, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à sa demande, l'observateur de l'Ordre souverain et militaire de Malte à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de l'Ordre.

7. Des observateurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont participé à la session.

8. Ont assisté à la session des observateurs des organisations intergouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité : Agence spatiale européenne (ESA), Observatoire européen de l'hémisphère Sud (ESO), Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO), Organisation européenne de télécommunications par satellite (EUTELSAT-IGO) et Organisation internationale de télécommunications par satellites (ITSO).

9. Ont assisté à la session les observateurs du Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales (SMPAG) et du Réseau international d'alerte aux astéroïdes (IAWN), comme le Sous-Comité en était convenu à sa cinquante-troisième session ([A/AC.105/1109](#), par. 182).

10. Ont aussi assisté à la session des observateurs des organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité : Académie internationale d'astronautique (AIA), Association africaine de la télédétection et de l'environnement (AATE), Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale (IAASS), Association pour la Semaine mondiale de l'espace, Comité de la recherche spatiale (COSPAR), Comité scientifique de la physique solaire et terrestre (SCOSTEP), Conseil consultatif de la génération spatiale, Consortium universitaire d'ingénierie spatiale (UNISEC-Global), Eurisy, Fédération internationale d'astronautique (FIA), Institut européen de politique spatiale (ESPI), National Space Society (NSS), Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau, Secure World Foundation, Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT), Union astronomique internationale (UAI) et Université internationale de l'espace (ISU).

11. À sa 875<sup>e</sup> séance, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à leur demande, les observateurs de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de l'Organisation pour les applications sociales des techniques spatiales (Canada-Europe-États-Unis-Asie) (CANEUS) à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de ces organisations.

12. La liste des représentants des États, des organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales qui ont participé à la session est publiée sous la cote [A/AC.105/C.1/2018/INF/\[...\]](#).

## **B. Adoption de l'ordre du jour**

13. À sa 875<sup>e</sup> séance, le 29 janvier, le Sous-Comité a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection à la présidence.
3. Déclaration de la présidence.
4. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
5. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

6. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique durable.
7. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
8. Débris spatiaux.
9. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
10. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
11. Météorologie de l'espace.
12. Objets géocroiseurs.
13. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
14. Viabilité à long terme des activités spatiales.
15. Orbite des satellites géostationnaires : nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.
16. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique.
17. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

### C. Élection à la présidence

14. À sa 875<sup>e</sup> séance, le Sous-Comité a élu Pontsho Maruping (Afrique du Sud) à sa présidence pour la période 2018-2019, conformément à la décision 72/518 de l'Assemblée générale.

### D. Débat général

15. Au cours du débat général, des déclarations ont été faites par les représentants des États membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bélarus, Brésil, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Cuba, Danemark, États-Unis, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Kenya, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Sri Lanka, Suisse, Tchéquie, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du). Des déclarations ont également été faites par le représentant de l'Argentine, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et par le représentant de l'Égypte, au nom du Groupe des États d'Afrique. L'observateur de l'Union européenne a également fait une déclaration. L'observateur de l'OMM a fait une déclaration. Des déclarations ont en outre été faites par les observateurs de l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace, du Conseil consultatif de la génération spatiale, du COSPAR, de l'ESPI, d'Eurisy, de la FIA, de l'ISU, de la Secure World Foundation, de l'UAI et de UNISEC-Global.

16. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes :
- a) « L'Autriche dans l'espace », par le représentant de l'Autriche ;
  - b) « Rapport d'activité de l'AIA », par l'observateur de l'AIA ;
  - c) « Progrès récents du SCOSTEP dans l'étude des relations Soleil-Terre », par l'observateur du SCOSTEP ;

- d) « Le rôle de l'atmosphère moyenne dans le climat », par l'observateur du SCOSTEP ;
- e) « La réglementation des États-Unis en matière de transport spatial à but commercial », par la représentante des États-Unis ;
- f) « L'échange d'informations spatiales dans le cadre de l'initiative "La ceinture et la route" comme moteur de développement socioéconomique durable », par la représentante de Chine ;
- g) « TU Wien Space Team, initiative étudiante, l'accent étant mis sur l'ingénierie aérospatiale », par le représentant de l'Autriche ;
- h) « Participation de l'Italie à des activités de renforcement des capacités en Afrique », par la représentante de l'Italie ;
- i) « Bref aperçu de la nouvelle orientation du Programme spatial indien », par le représentant de l'Inde ;
- j) « ISU : projet ARESS (A Roadmap for Emerging Space States) », par l'observatrice de l'ISU ;
- k) « Vision universelle pour 2030 : comment contribuer au développement durable par des programmes de renforcement des capacités dans le domaine des sciences et techniques spatiales ? », par l'observatrice d'UNISEC-Global ;
- l) « Détection par la sonde SELENE (Kaguya) de tunnels de lave intacts sur la Lune », par le représentant du Japon ;
- m) « Résultats du Congrès de la génération spatiale », par la représentante du Conseil consultatif de la génération spatiale ;
- n) « Relier les zones rurales au réseau à large bande passant à un bon rapport coût-efficacité grâce aux technologies nanosatellites », par le représentant d'Israël ;
- o) « SUCHAI, premier satellite construit au Chili », par le représentant du Chili ;
- p) « Recherches et programmes technologiques de l'Académie des sciences du Bélarus en faveur du développement du secteur aérospatial national », par le représentant du Bélarus ;
- q) « Le satellite Nahid-1 », par le représentant de la République islamique d'Iran ;
- r) « Constellation BRITE : faits scientifiques marquants de cinq années d'exploitation », par le représentant de l'Autriche ;
- s) « Développement des activités spatiales de la République du Kazakhstan », par le représentant du Kazakhstan.

17. Le Sous-Comité a accueilli Bahreïn, le Danemark et la Norvège en tant que tout derniers États membres du Comité, ce qui porte à 87 le nombre d'États membres du Comité. Il a en outre accueilli la European Science Foundation, représentée par le Comité européen pour la science spatiale, et UNISEC-Global comme tout derniers observateurs permanents du Comité.

18. À la 875<sup>e</sup> séance, le 29 janvier, la Présidente du Sous-Comité a fait une déclaration décrivant les travaux du Sous-Comité à sa cinquante-cinquième session. Elle a appelé l'attention du Sous-Comité sur plusieurs dispositions contenues dans la résolution [72/77](#) de l'Assemblée générale concernant les travaux actuels du Sous-Comité et en particulier sur le fait que l'Assemblée générale avait insisté sur les progrès importants accomplis dans le développement de la science et des techniques spatiales et de leurs applications qui permettaient à l'humanité d'explorer l'univers, ainsi que les réalisations spectaculaires dans le domaine de l'exploration spatiale. Elle a fait remarquer que l'Assemblée avait reconnu que le Comité et ses sous-comités offraient un cadre exceptionnel sur le plan mondial à la coopération internationale à l'appui des activités

spatiales, avec l'aide du Bureau des affaires spatiales. Elle a également noté que l'Assemblée générale s'était félicitée de l'adoption par l'Union africaine de la politique et la stratégie spatiales africaines. Elle a par ailleurs indiqué que le continent africain pourrait largement tirer profit du renforcement de la politique, des capacités et de l'infrastructure spatiales.

19. À la même séance, la Directrice du Bureau des affaires spatiales a fait une déclaration dans laquelle elle a examiné un certain nombre de domaines d'activité importants du Bureau, à savoir le renforcement des capacités et les mesures visant à le renforcer et l'élargir ; la facilitation de la coopération internationale dans le domaine spatial et l'établissement de partenariats, et la coordination des projets spatiaux exécutés par des États et d'autres acteurs ; la promotion de l'utilisation des techniques spatiales dans le système des Nations Unies et la mise en place d'une coopération avec l'industrie et le secteur privé fondée sur des règles et des principes.

20. La Directrice a appelé l'attention du Sous-Comité sur le fait qu'un certain nombre de facteurs avaient considérablement modifié la manière dont le Bureau pouvait planifier, gérer et mettre en œuvre les activités relevant de son mandat. Il s'agissait notamment du déploiement du progiciel de gestion intégré de l'ONU, Umoja ; de l'augmentation du nombre de demandes émanant d'États Membres ; et du mandat supplémentaire du Bureau lié à la réalisation des objectifs de développement durable. La Directrice a insisté sur la situation financière défavorable dans laquelle se trouvait le Bureau et souligné qu'il importait de disposer de ressources financières et autres pour mener à bien son programme de travail.

21. Également à la 875<sup>e</sup> séance, Johannes Huisman, Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget du Département de la gestion du Secrétariat a fait une déclaration dans laquelle il a exposé et clarifié les principes, pratiques et aspects budgétaires des processus intergouvernementaux de fond, y compris dans le contexte du programme sur les utilisations pacifiques de l'espace.

22. Le Sous-Comité s'est félicité de la création, au siège de l'ONU, sous la direction des missions permanentes de l'Autriche et de la Zambie, du Groupe des Amis du Bureau des affaires spatiales.

23. Le Sous-Comité est convenu que le cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50) offrait aux pays une occasion unique de réfléchir aux progrès accomplis pendant plus de 50 années en matière d'exploration spatiale, et de regarder vers l'avenir en renforçant les mandats du Comité, de ses organes subsidiaires et du Bureau, plateformes uniques de coopération spatiale internationale, pour aligner leurs travaux sur les enjeux et les possibilités actuels dans le domaine spatial, en les adaptant à l'objectif visé et en les rendant réactifs aux réalités nouvelles dans le secteur spatial, où les acteurs sont de plus en plus nombreux et divers et les activités de plus en plus variées.

24. Le Sous-Comité a noté qu'UNISPACE+50 coïncidait avec les efforts déployés par le Secrétaire général à l'échelle du système des Nations Unies pour collaborer avec les États Membres en vue de renforcer l'action des Nations Unies, de surmonter les cloisonnements et d'être unis dans l'action, et que l'espace était un élément essentiel des questions que le Secrétaire général avait identifiées dans ces priorités.

25. Le Sous-Comité a noté que les États Membres n'avaient cessé de réaffirmer, dans des accords intergouvernementaux, l'importance de l'égalité des femmes et des hommes et à l'autonomisation des femmes, et que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 avait donné un nouvel élan et fixé des objectifs clairs. À cet égard, le Sous-Comité a pris note de l'élaboration par le Bureau des affaires spatiales de l'initiative « L'espace pour les femmes » visant à promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des femmes et des hommes, non seulement au sein de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi dans le secteur spatial.

26. Le Sous-Comité a noté que 2017 avait été une année historique pour les activités spatiales. Plus de 450 objets spatiaux fonctionnels avaient été lancés ou déployés en

orbite autour de la Terre ou au-delà, soit près du double du nombre d'objets lancés en 2016. À cet égard, le Sous-Comité a noté que le Bureau était d'avis qu'une telle augmentation substantielle du nombre d'objets spatiaux lancés pouvait avoir une incidence sur les mécanismes nationaux d'immatriculation existants et qu'il était important d'améliorer l'efficacité du mécanisme utilisé par les États d'immatriculation pour fournir des informations au Secrétaire général.

27. Le Sous-Comité est convenu qu'en l'absence de sciences et de techniques spatiales, et en particulier de systèmes de communication et de navigation, il serait impossible de relever les défis actuels et futurs liés au développement social et économique et à la durabilité, comme les catastrophes naturelles, la sécurité alimentaire, l'observation de la Terre, le changement climatique et la sécurité des ressources naturelles. Il a souligné que les activités spatiales étaient également indispensables au développement durable, en particulier dans le cadre des efforts à l'appui de la croissance économique durable, de l'amélioration de la qualité de vie et de la gestion de l'environnement mondial.

28. Le Sous-Comité a fait observer qu'il avait joué un rôle déterminant dans l'élaboration du régime juridique régissant les activités spatiales à des fins pacifiques et dans la mise en place d'une plateforme multilatérale sans précédent au niveau mondial visant à renforcer la coopération internationale dans l'intérêt de tous les pays, en particulier dans le domaine de l'utilisation des applications spatiales au service du développement durable, compte tenu en particulier du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

29. Le Sous-Comité a salué l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 72/78 intitulée « Déclaration sur le cinquantième anniversaire du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes », dans laquelle, entre autres, l'Assemblée avait réaffirmé l'importance des principes énoncés dans sa résolution 1962 (XVIII), intitulée « Déclaration des principes juridiques régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique ».

30. Quelques délégations ont réaffirmé qu'il importait de garantir à tous les États un accès équitable aux techniques et applications spatiales, les pays en développement, et qu'UNISPACE+50 contribuerait grandement à la reconnaissance de ces besoins. Les délégations exprimant ce point de vue étaient également d'avis que le partage des expériences, des techniques et des initiatives contribuerait à faire bénéficier l'humanité tout entière des avantages des activités spatiales.

31. Quelques délégations ont estimé que l'espace était un bien commun mondial sur lequel l'humanité comptait de plus en plus dans la vie quotidienne, et que les techniques et applications spatiales pouvaient fortement contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les délégations qui ont exprimé ce point de vue ont également estimé qu'il était important de mettre en place une « bonne gouvernance » en matière spatiale, et qu'UNISPACE+50 pourrait contribuer à la réalisation de cet objectif et à cet effet : a) mobiliser l'économie spatiale pour contribuer à la création d'emplois et à la croissance économique ; b) mobiliser les techniques et les applications spatiales au service d'objectifs sociétaux tels que l'amélioration de la santé dans le monde (objectif 3) et l'accroissement de la résilience des sociétés face au changement climatique, aux catastrophes et aux risques spatiaux ; c) élargir l'accès aux données et aux applications spatiales pour aider tous les acteurs à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable ; et d) renforcer la viabilité des activités spatiales.

32. Quelques délégations ont reconnu les avantages découlant des utilisations durables et exclusivement pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et réaffirmé que ces utilisations étaient essentielles pour les générations présentes et futures. À cet égard, ces délégations ont indiqué que la communauté internationale devrait rechercher les moyens d'éviter une course aux armements et examiner la perspective plus large de la

sécurité dans l'espace et des aspects connexes, comme l'Assemblée générale l'a réaffirmé dans sa résolution 72/77.

33. Le point de vue a été exprimé que, compte tenu du climat politique turbulent actuel et des tentatives d'appliquer des schémas géopolitiques à l'espace extra-atmosphérique, il importait de savoir s'il était encore possible d'élaborer une stratégie commune pour les activités du Comité, en tant que forum international privilégié pour l'élaboration d'une politique spatiale et le développement du droit international de l'espace, qui serait partagée par tous ses États membres. Une telle stratégie était grandement nécessaire pour renforcer la capacité du Comité à prendre en compte les souhaits et les intentions des États, ce qui était important compte tenu des divergences croissantes entre les tendances intellectuelles de la politique spatiale moderne.

34. Quelques délégations ont estimé que les activités d'exploration spatiale devaient être menées dans le respect de la paix et de la sécurité internationales et que l'espace extra-atmosphérique ne devait jamais devenir un théâtre de guerre. Les délégations qui ont exprimé ce point de vue étaient également d'avis que les États devraient s'engager sérieusement à prévenir une course aux armements et s'abstenir de placer et d'utiliser des armes dans l'espace extra-atmosphérique.

35. Le point de vue a été exprimé que l'environnement spatial était menacé non seulement par des éléments physiques, tels qu'un nombre croissant de débris, mais aussi par des intérêts économiques et politiques conflictuels, et que des solutions face à ces défis pourraient être trouvées grâce aux travaux des États dans le cadre du Comité et de ses sous-comités.

36. Le point de vue a été exprimé que la sûreté et la sécurité dans l'espace extra-atmosphérique, qui étaient essentielles pour les activités spatiales et la stabilité stratégique, ainsi que le niveau de partenariat en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace étaient définis par la corrélation et l'interaction de nombreux facteurs. À cet égard, il importait de protéger les activités spatiales des turbulences géopolitiques, tout en répondant aux défis que posent la sûreté et la sécurité dans l'espace grâce aux efforts conjoints des États.

37. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'évolution des activités spatiales, qui comptaient actuellement un nombre croissant d'acteurs étatiques et non étatiques, constituait à la fois un défi et une opportunité, et que le Comité avait pour mandat d'examiner la réalité de l'exploration de l'espace extra-atmosphérique et les questions découlant des activités d'exploitation commerciale.

38. Le point de vue a été exprimé que l'analyse des tendances négatives dans les relations internationales actuelles augurait des temps incertains, et que l'ensemble du régime de droit international de l'espace serait mis à l'épreuve. Cette hypothèse avait été confirmée lors des travaux menés dans le cadre du rapport sur la priorité thématique 1 (Partenariat mondial pour l'exploration de l'espace et l'innovation), qui avait donné lieu à des tentatives d'inclure dans le texte des thèses non seulement discutables, mais aussi à des arguments inacceptables visant à garantir au secteur privé le rôle de premier plan dans l'élaboration d'aspects fondamentaux et de la nature de la future réglementation des activités spatiales. La délégation qui a exprimé ce point de vue était également d'avis que les possibilités offertes des activités spatiales privées ne devaient pas être sous-estimées et que, si chaque État avait le droit d'organiser ses activités spatiales privées conformément à sa propre vision, il devrait le faire dans le strict respect des responsabilités qui lui incombent en vertu du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes.

39. Le point de vue a été exprimé que s'il importait de respecter la nécessité, pour certains États, de renforcer la législation nationale pour favoriser l'instauration d'un environnement commercial favorable aux investisseurs, le champ d'application de ces lois nationales resterait limité et ces lois ne remplaceraient pas un instrument convenu au niveau international qui ne pourrait être négocié que dans le cadre du Comité et de ses sous-comités. La législation nationale, en dépit de ses aspects positifs, ne pouvait

atteindre les objectifs qui ne pouvaient être réalisés que dans le cadre d'un instrument multilatéral répondant aux intérêts de la communauté internationale.

40. Quelques délégations ont estimé que, compte tenu de l'impact des activités spatiales sur la vie humaine et l'environnement et des avancées technologiques actuelles, associées au rôle de plus en plus important que jouent de nouveaux acteurs privés, le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique devraient interagir et se concerter davantage, de manière à promouvoir le développement progressif du droit international et sa codification, ainsi que la mise en place de normes internationales contraignantes régissant des questions qui étaient déterminantes pour l'utilisation et l'exploration de l'espace extra-atmosphérique. Les délégations qui ont exprimé ce point de vue étaient également d'avis que les réflexions au titre de la priorité thématique 2 (Régime juridique de l'espace extra-atmosphérique et gouvernance mondiale : perspectives actuelles et futures) pourraient être une bonne occasion d'enrichir les travaux du Comité pour aborder le rôle de l'espace dans la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

41. Le Sous-Comité a exprimé sa gratitude aux organisateurs des manifestations ci-après, tenues en marge de la session du Sous-Comité :

a) Manifestation parallèle organisée par l'Autriche et Oman sur le thème « AMADEE-18 : programme international de recherche sur Mars en milieu analogue dans le désert d'Oman » ;

b) Manifestation parallèle organisée par la Fédération de Russie : projection du film *Salyut-7* ;

c) Réunion parallèle organisée par le Bureau des affaires spatiales sur le thème « Le Partenariat mondial de l'espace aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable » ;

d) Séminaire organisé par l'ESPI sur le thème « La Chine s'engage : possibilités et perspectives pour la communauté spatiale internationale » ;

e) Séminaire organisé par l'ESPI sur le thème « "Espace 2030" et "espace 4.0" : synergies aux fins du développement des capacités au XXI<sup>e</sup> siècle ».

## E. Rapports nationaux

42. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des rapports présentés par les États Membres (A/AC.105/1154) et d'un document de séance (A/AC.105/C.1/2018/CRP.8) qu'il a examinés au titre du point 4 de l'ordre du jour intitulé « Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales ». Il a recommandé au Secrétariat de continuer d'inviter les États Membres à présenter des rapports annuels sur leurs activités spatiales.

## F. Colloque

43. Conformément à l'accord auquel est parvenu le Sous-Comité à sa quarante-quatrième session, en 2007 (A/AC.105/890, annexe I, par. 24), et à sa cinquante-quatrième session, en 2017 (A/AC.105/1138, par. 289 et annexe I, par. 26), un colloque organisé par le Bureau des affaires spatiales sur le thème « Vers de nouveaux horizons : la participation de l'industrie à UNISPACE+50 et au-delà » s'est tenu le 6 février 2018.

44. Le colloque, qui consistait en des présentations et débats, était animé par Simonetta Di Pippo, Directrice du Bureau des affaires spatiales, qui a aussi joué le rôle d'intervenante. Les autres intervenants étaient Johannes von Thadden (Premier Vice-Président d'Airbus Defence and Space), Donna Bethea-Murphy (Première Vice-Présidente, Global Regulatory, Inmarsat), Luciano Saccani (Directeur principal, Business Development, Sierra Nevada Corporation), Yao Jianting (Directeur adjoint de



l'Académie chinoise de technologies spatiale) et Giovanni Rum (consultant auprès du Bureau des affaires spatiales).

45. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le colloque, onzième d'une série de colloques visant à renforcer le partenariat avec l'industrie, avait contribué à faire mieux connaître l'engagement du Bureau auprès de l'industrie et du secteur privé. À ce propos, il a remercié le Bureau des affaires spatiales de son excellent travail.

### **G. Adoption du rapport du Sous-Comité scientifique et technique**

46. Après avoir examiné les points inscrits à son ordre du jour, le Sous-Comité, à sa [...] séance, le 9 février 2018, a adopté son rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui contient les vues et recommandations exposées dans les paragraphes ci-après.

---